

Image not found or type unknown



Entrer en france, le visa long séjour

Par **Visiteur**, le **31/03/2007** à **15:38**

Le visa long séjour est délivré si vous remplissez les conditions pour obtenir un titre de séjour.

Les documents à fournir dépendent du motif du séjour : visiteur, salarié, commerçant... Pour connaître la liste des pièces nécessaires, vous pouvez vous renseigner directement auprès du consulat de France.

Les délais sont souvent très longs pour obtenir le visa long séjour et la délivrance du visa obéit à des règles discrétionnaire.